

# LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS SPECIFIQUES

## Les dispositifs participant à la politique de la ville

### *L'opération Ville Vie Vacances (VVV)*

#### **1 - Le dispositif national**

C'est en 1982, un an après les émeutes de l'Est lyonnais, qu'ont été créées les premières opérations d'été par le Ministère des affaires sociales. Il s'agissait de rassurer l'opinion publique et d'éviter de nouveaux troubles en proposant des vacances aux jeunes les plus difficiles des cités.

Les opérations "VVV" sont aujourd'hui une composante essentielle de la Politique de la Ville comme outil de prévention en direction des jeunes.

Dispositif interministériel, il associe les services déconcentrés de l'Etat : Affaires Sociales, Police, gendarmerie, Jeunesse et Sports, Education Nationale, le Conseil Général, les conseils intercommunaux ou communaux de prévention de la délinquance, les communes et les associations.

Ces opérations permettent aux jeunes les plus en difficulté de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs et d'une prise en charge éducative durant leur temps de vacances scolaires. Ce dispositif privilégie les publics issus des quartiers sensibles. Réservé d'abord aux 13/18 ans il s'est ouvert aux 11 et 12 ans.

#### **2 – Les VVV dans le Val d'Oise**

Les dossiers sont instruits par la cellule départementale VVV composée de la Mission Ville, les Sous-Préfectures, la DDASS, la DDJS, la CAF, l'Inspection Académique, la PJJ et le Conseil Général, le secrétariat est assuré par la Mission Ville.

La cellule se réunit trois fois par an pour instruire les dossiers de demande de subvention pour les périodes de vacances Hiver-Printemps, Eté et Toussaint-Noël.

*Pour déposer un dossier de demande VVV : voir dans « Procédure et financement »*

### *Le programme Adultes Relais*

Lancé en avril 2000, le programme **adultes-relais** a pour objectif principalement de favoriser le lien social dans les quartiers de la politique de la ville, d'améliorer les relations entre les habitants et les services publics et conforter la fonction parentale.

Ce dispositif prévoit la signature de contrat de travail pour 3 ans et une aide financière de l'Etat de 80 % sur la base du SMIC par poste pour les associations et les collectivités locales et de 100 % pour les établissements scolaires.

#### **Les adultes Relais dans le Val d'Oise**

Au 31 décembre 2004, 40 postes étaient en fonction dont :

- 7 dans les communes,
- 3 dans des établissements scolaires
- 30 dans les associations

Une majorité des postes se situe sur les contrats de ville du secteur Est et du secteur Centre.

### Les outils interministériels de sécurité et de prévention

Chaque contrat de ville a développé la thématique prévention et sécurité qui se concrétise pour la plu- part des collectivités par un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dont le Maire est le responsable.

Dans ce cadre, la politique de la ville peut intervenir pour soutenir des projets de prévention notamment en direction des jeunes et avec le plus souvent des interventions de la prévention spécialisée.

L'efficacité des CLSPD dépend en partie du degré de collaboration entre le maire, la police nationale, l'autorité judiciaire et les autres services de l'Etat, le conseil général, les travailleurs et les bailleurs sociaux, le milieu associatif.

Elle repose également sur la qualité du diagnostic partagé relatif à la délinquance et sur l'adéquation des réponses apportées par rapport aux spécificités locales : actions en direction des mineurs, soutien à la parentalité, lutte contre la récidive et les incivilités, prévention et lutte contre la toxicomanie, médiation des conflits, éducation à la citoyenneté, ...

### Les dispositifs participant à l'éducation

L'éducation est un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion et constitue dans chaque contrat de ville un enjeu prioritaire pour les quartiers.

La formalisation du volet « éducation » de chaque contrat de ville peut se concrétiser par l'élaboration d'un Projet Educatif Local porté le plus souvent par chaque commune. Ce projet s'articule avec les dispositifs existants :

- le Contrat Educatif Local (CEL)
- le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)

La veille éducative, composante du projet éducatif local, mobilise au niveau local sous la responsabilité du maire les équipes éducatives, les intervenants sociaux, de la santé et de l'insertion afin de repérer les jeunes en rupture scolaire et de proposer des solutions de réinsertion scolaire ou d'insertion professionnelle.

Les actions de lutte contre l'illétrisme, en faveur de l'apprentissage du français sont menées dans la plupart des communes en contrat de ville

### Politique de la ville et fonds européens

Les fonds structurels européens pour la période 2000-2006 peuvent venir s'articuler avec les dispositifs de la politique de la ville et financer ainsi les actions à mettre en œuvre :

- l'objectif 2 sur les communes d'Arnouville-les-Gonesse, Garges-les-Gonesse, Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel,
- l'objectif 3 sur l'ensemble du territoire national métropolitain pour les projets en faveur de l'emploi.